



## CHECK-LIST bxl-peb.be

Pièces justificatives acceptables	Description	Check
Les plans de l'habitation	Si vous ne disposez plus des plans, sachez qu'une copie de ces plans se trouve au bureau de l'urbanisme de la commune où se situe le bien.	
Le dossier de demande et la preuve de l'octroi d'une prime pour travaux économeurs d'énergie	Pour information, un tableau synthétique reprend l'ensemble des primes énergie destinées aux particuliers : <a href="http://www.bruxellesenvironnement.be/PrimesEnergie">www.bruxellesenvironnement.be/PrimesEnergie</a>	
Une attestation de contrôle périodique du système de chauffage	Depuis le 1er janvier 2011, le propriétaire d'une chaudière de plus de 20 kW doit faire contrôler celle-ci tous les ans pour les chaudières à mazout et tous les trois ans pour les chaudières au gaz. Il reçoit alors une attestation de contrôle périodique. Plus d'info sur : <a href="http://www.bruxellesenvironnement.be/chauffagePEB">www.bruxellesenvironnement.be/chauffagePEB</a>	
Une attestation de réception du système de chauffage	Depuis le 1er janvier 2011, le propriétaire doit faire appel à un professionnel agréé pour effectuer la réception du système de chauffage lors de sa mise en service (après l'installation ou le déplacement d'une chaudière, le remplacement du corps de chaudière ou du brûleur) Plus d'info sur : <a href="http://www.bruxellesenvironnement.be/chauffagePEB">www.bruxellesenvironnement.be/chauffagePEB</a>	
Les factures	Les factures de votre entrepreneur relatives aux installations ou aux matériaux mis en œuvre lors des travaux de rénovation.	
Les rapports de chantier	Les rapports de chantier ou les états d'avancement des travaux.	
Le dossier d'intervention ultérieure (DIU)	Pour parer aux risques professionnels lors d'interventions réalisées sur un bien immobilier, l'arrêté royal du 25 janvier 2001 impose au propriétaire de faire réaliser un dossier d'intervention ultérieure. Celui-ci comprend notamment le descriptif de presque tous les travaux effectués depuis 2001.	
Le cahier des charges de la construction	Le cahier des charges de la construction	
La documentation technique	Documentation technique des produits et/ou systèmes installés. Mais aussi les informations techniques contenues sur les sites Internet du fabricant, avec des informations spécifiques sur le produit pour lequel il peut être démontré qu'il est bien placé ou mis en œuvre dans le bien en question	
Une chronologie de photos	Par exemple, pour l'isolation des parois, une photo représentative prise pendant l'exécution des travaux.	
La déclaration PEB	Il s'agit d'un formulaire décrivant les mesures prises en vue du respect des exigences PEB dans le cadre de la réglementation Travaux PEB. Il n'existe pas de déclaration PEB pour des travaux pour lesquels le permis d'urbanisme a été introduit avant le 2 juillet 2008.	